

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 56 (1925-1929)
Heft: 219

Artikel: Une Genette dans le canton de Vaud
Autor: Murisier, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P. Murisier. — Une Genette dans le canton de Vaud.

Avec 1 fig.

(Séance du 23 mars 1927.)

La Genette commune (*Genetta genetta vulgaris* Less.), l'élégant carnassier de la famille des Viverridés représenté ci-dessous, habite surtout le littoral africain et asiatique de la Méditerranée. Elle se rencontre également dans la partie sud-occidentale de l'Europe, en Espagne et en France, dans la région qui s'étend des Pyrénées, au sud, à la Loire, au nord, et au Rhône, à l'est. Nulle part fréquente dans ces parages,

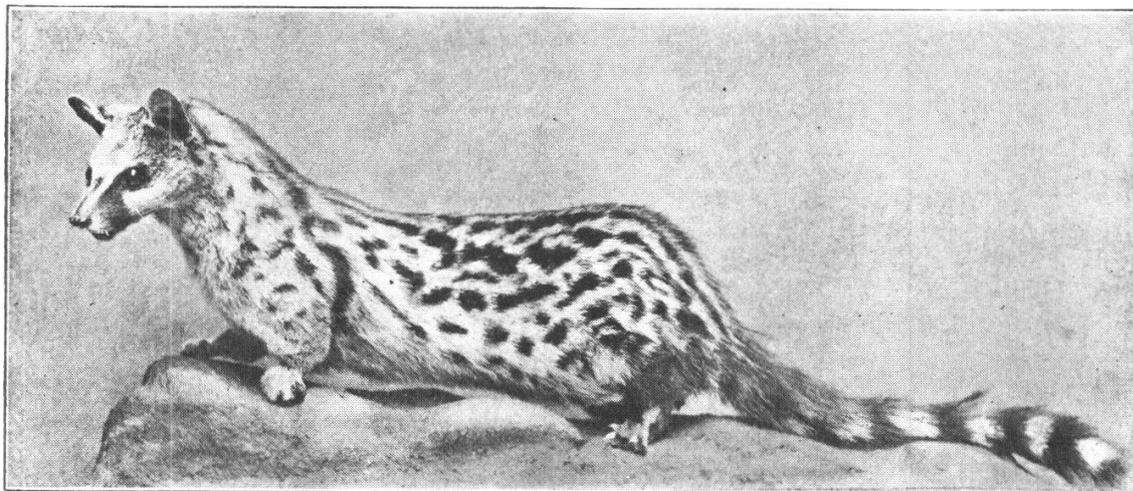


FIG. 1. — La Genette commune (gross. : 1/6).

elle devient de plus en plus rare à mesure que l'on s'éloigne des Pyrénées (TROUËSSART: *Faune des Mammifères d'Europe*, Berlin 1910).

Cependant, l'aire de répartition de la Genette en France n'apparaît pas nettement délimitée au nord-est comme semble le montrer la présence d'individus isolés dans le Jura, les Vosges et en Alsace. C'est ainsi que BOUVIER (*Les Mammifères de la France*, Paris, 1891) en cite la capture à Molamboz près Arbois, dans le département du Jura. En 1896, un bel

exemplaire mâle fut pris au piège dans les bois de Buchsweiler, en Alsace; (DÖDERLEIN; voir *Brehms Tierleben: Säugetiere*, Bd. 3, 1915). Depuis lors, la Genette a été signalée à diverses reprises, dans la région de Besançon et de Belfort, mais sans qu'aucun document tangible ne vint étayer ces dires. Le musée zoologique de Lausanne possède un spécimen de *Genetta genetta* qui par les caractères des taches de sa robe peut être rapporté à la sous-espèce *rhodanica* de MATSCHIE. Il lui fut vendu en 1921 par le prof. von Burg, d'Olten, accompagné d'une fiche d'origine d'après laquelle cette Genette aurait été trouvée morte aux environs du col de la Schlucht, dans les Vosges, par des soldats allemands en 1914.

Enfin, fait intéressant pour notre faune, le Dr L. GREPPIN, de Soleure (*Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft Solothurn*, Heft 6, 1914-1919) a relaté la capture d'une Genette commune opérée en février 1919 dans un poulailler, à Hohl près Laupersdorf, dans la vallée de Balsthal, canton de Soleure. Aucun des auteurs qui se sont occupés des Mammifères de la Suisse ne faisant mention de ce Viverridé, le spécimen de Greppin, conservé au musée de Soleure, représente donc la première Genette rencontrée sur territoire helvétique.

Or, le 9 décembre 1926, M. Stoudmann, jardinier du domaine de « La Farraz » situé en pleine campagne à quelque distance de la gare de la Tour-de-Peilz près Vevey, assommait dans son poulailler, où elle s'était introduite pendant la nuit, une bête inconnue qui n'était autre chose que la *Genetta genetta vulgaris*, mâle adulte, reproduite par notre photographie.

Comme toujours en pareil cas, la provenance de cette bête erratique ne donne lieu qu'à des suppositions. La première qui se présente à l'esprit est qu'il s'agit d'un individu échappé d'une propriété privée ou d'une ménagerie, ce qui paraît d'autant plus vraisemblable que la Genette s'apprivoise aisément et supporte très bien la captivité. L'examen de la peau ne fournit aucune indication à cet égard; un seul fait à relever: l'animal tué par M. Stoudmann ne possédait plus, au moment de sa mort, qu'un tronçon de queue recouvert à son extrémité d'une croûte cicatricielle montrant qu'il était amputé de fraîche date. Sur la reproduction photographique donnée ici, l'appendice caudal est entier, grâce à la restauration que lui a fait subir le taxidermiste du Musée, M. B. Küttel, au

moyen d'une queue empruntée à une vieille peau de Genette en sa possession. Tout ce qu'on peut déduire de cette mutilation, c'est que la bête s'était déjà laissée prendre dans un piège peu de temps auparavant.

Reste à savoir dans quelle région, peut-être fort éloignée de son lieu de capture, cette Genette s'est évadée et combien de temps elle a rôdé dans le pays, inaperçue à cause de sa vie nocturne, avant que les grands froids des derniers jours de novembre la forcent, poussée par la faim, à se rapprocher des habitations dans le poulailler d'une desquelles devait se terminer sa carrière. A moins que, la campagne « La Farraz » se trouvant à proximité d'une gare de chemin de fer, elle n'y soit arrivée dans un wagon de fruits ou primeurs venant d'Espagne ou du sud-ouest de la France?

Selon toutes probabilités, la présence de cette Genette sur un point du littoral nord du Léman résulte d'un apport passif. Cependant, il ne peut être absolument exclu qu'elle y soit parvenue librement. En effet, un simple coup d'œil jeté sur la carte suffit pour constater que la partie de la France considérée comme l'habitat normal de la Genette est moins éloignée du bassin du Léman que des Vosges, de l'Alsace et du territoire suisse formant le canton de Soleure. Encore cette constatation n'a-t-elle de valeur que si l'on admet que les individus tués dans ces régions ne sont pas, eux aussi, des captifs évadés. A remarquer en passant que la Genette dont il est question ici, comme celle de Döderlein (Buchswiler, Alsace) et celle de Greppin (Laupersdorf, Soleure) appartient au sexe mâle.

Cette Genette commune, la seconde trouvée en Suisse, prendra place dans la collection locale du musée zoologique de Lausanne dont le conservateur, M. le prof. H. Blanc, remercie M. Stoudmann ainsi que M. Baudraz, directeur des écoles de la Tour-de-Peilz, et M. A. Burnat, président du musée scolaire de cette localité, qui ont bien voulu lui céder ce carnassier intéressant par sa provenance énigmatique.
